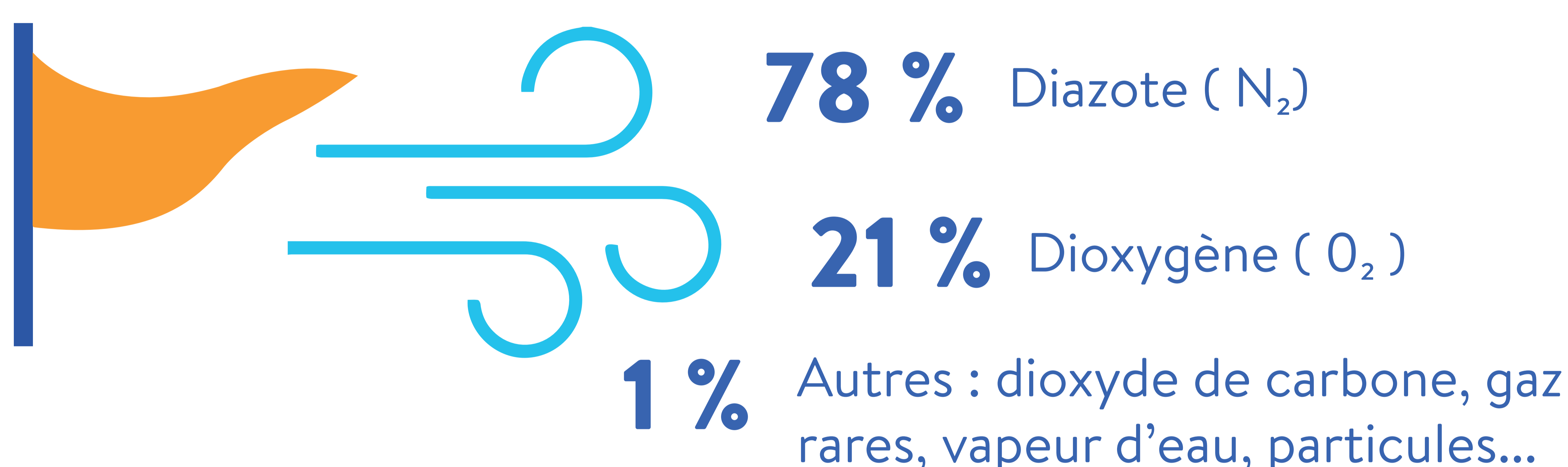


# L'AIR

*De quoi est-il composé ?*



Chaque jour, nous respirons  
15 000 litres d'air par personne,  
soit l'équivalent de 1 500 ballons !



*Qu'est-ce que la pollution ?*

C'est la présence de toute substance (gaz et/ou particules) « pouvant avoir des effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble »  
(article R221-1 du code de l'environnement)



Le saviez-vous ?

En vertu du code de l'environnement (article L.220-1), il est reconnu à chacun le droit de respirer « un air qui ne nuise pas à sa santé ».